

Neuchâtel, le 13 juin 2021

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir concrétiser les aménagements prévus au Clos-de-Serrières

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel se réjouit de la nette acceptation, ce dimanche 13 juin en votation, du projet de réaménagement du Clos-de-Serrières. Il pourra ainsi concrétiser les aménagements prévus, destinés à améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier. Et poursuivre la réalisation des nombreux projets en cours sur le territoire de la commune fusionnée, dans un dialogue ouvert et constructif avec l'ensemble des partenaires concernés.

Ce dimanche, 63,5% d'électrices et électeurs de la commune fusionnée ont accepté le réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières. Ils ont soutenu par 8366 oui contre 4805 non l'arrêté concernant une demande de crédit de 3,53 millions de francs. La participation à cet objet communal s'est élevée à 40,2%.

Le Conseil communal se réjouit vivement de ce résultat, qui donnera vie à un espace plus convivial et plus vert, où il fera bon se rencontrer en toute sécurité, dans un quartier en plein essor. Comme annoncé, il tiendra compte des remarques et des craintes émises lors de la campagne pour affiner certains éléments du projet, qui doit profiter à l'ensemble de la population du quartier, y compris aux personnes ne l'ayant pas soutenu.

Il relève aussi que de nombreux et ambitieux projets d'aménagement sont aujourd'hui en cours sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune. Ce dynamisme contribue à renforcer son attractivité et à améliorer la qualité de vie de la population, et ceci dans tous les quartiers. Le Conseil communal en poursuivra la concrétisation avec ses services et l'ensemble des partenaires concernés, dans un dialogue ouvert et constructif.

Loi sur le CO2

Par ailleurs, dans l'attente des résultats définitifs sur le plan fédéral concernant la loi sur le CO2, le Conseil communal se réjouit du signal donné par les électrices et les électeurs neuchâtelois, qui ont accepté la loi tant sur le plan cantonal (52,6%) que communal (63,6% pour

une participation de 52,4%). L'exécutif avait pris position de manière exceptionnelle sur cet objet. Un score qui le conforte dans la pertinence de la stratégie énergétique qu'il entend déployer à l'horizon 2035.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, 032 717 72 00

